

# → Bulletin de l'énergie d'economiesuisse

LE « BULLETIN DE L'ÉNERGIE » D'ECONOMIESUISSE MONTRE OÙ EN SONT LES CONDITIONS-CADRES ACTUELLES POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ.

---

## L'essentiel

- La crise énergétique de 2022 l'a montré : la sécurité de l'approvisionnement énergétique, et en particulier celle en électricité est fondamentale. Il faut la renforcer sans faille - à court, moyen et long terme.
- Le principal levier pour y parvenir est le développement de la production d'électricité nationale. Si la Suisse veut atteindre ses objectifs climatiques, elle a besoin de suffisamment d'électricité, car décarboner signifie électrifier.
- D'ici 2050, la production nationale d'électricité doit donc doubler. Il s'agit d'une tâche herculéenne qui ne peut être menée à bien que si les conditions-cadres sont adéquates. Or, celles-ci ne sont pas réunies actuellement. Pour l'économie, il est clair que de rester sur la trajectoire actuellement suivie ne suffira pas.
- La sécurité d'approvisionnement actuelle et future dépend d'une multitude de facteurs, complexes à évaluer. Pour savoir d'un coup d'œil si nous sommes sur la bonne voie, economiesuisse a créé un « bulletin de l'énergie », avec une graduation allant de 1 (conditions-cadre excellentes) à 5 (conditions-cadres très mauvaises)

## Alerte 4 sur 5 !

La Suisse a besoin de beaucoup d'électricité si elle entend atteindre ses objectifs climatiques, car pour décarboner, il faut électrifier. D'ici 2050, il s'agira de doubler la production électrique suisse. En même temps, il faudra garantir un approvisionnement sûr à un prix compétitif, ce qui est vital pour l'économie et la société. Le "Bulletin de l'énergie" d'economiesuisse indique quel est l'état des conditions-cadres relatives au développement de la production d'électricité, sur une échelle allant du "niveau d'alerte 1" (conditions-cadres favorables) au "niveau d'alerte 5" (menace pour les conditions-cadres).

Actuellement, economiesuisse place les conditions-cadres au "niveau d'alerte 4". Cela signifie que la sécurité d'approvisionnement n'est guère garantie à moyen ou long terme et que les objectifs de la politique énergétique et climatique ne pourront donc probablement pas être atteints. Le Parlement a pris des mesures importantes et qui vont dans la bonne direction avec le projet d'accélération du développement de l'énergie solaire et éolienne. Mais ces coups d'accélérateurs sont malheureusement limités dans le temps. D'autres décisions importantes s'imposeront également avec la mise en vigueur de l'acte modificateur unique. Ces nouvelles conditions-cadres sont certes positives, mais loin d'être suffisantes pour doubler notre production d'électricité d'ici 2050. Une grande dépendance aux importations se dessine toujours pendant les mois critiques de l'hiver. Le développement prévu de la production est nettement trop faible pour garantir la sécurité d'approvisionnement à moyen et long terme. Il est donc toujours nécessaire d'agir.

**La situation est actuellement très préoccupante. Si la Suisse continue sur cette voie, elle n'atteindra pas ses objectifs énergétique et la sécurité d'approvisionnement est menacée.**

### Conditions-cadre pour la sécurité d'approvisionnement et le prix de l'électricité

→ Évaluation des conditions-cadre

#### Conditions-cadre pour la sécurité d'approvisionnement et le prix de l'électricité

	Renforce la sécurité d'approvisionnement	Menace la sécurité d'approvisionnement
1. Garantir la sécurité d'approvisionnement – anticiper	<ul style="list-style-type: none"> <li>+ Mesures de gestion en cas de pénurie</li> <li>+ Réserve hydroélectrique en place</li> <li>+ Centrale de réserve disponible</li> <li>+ Groupes électrogènes de secours mobilisables</li> <li>+ Filet de secours pour entreprises électriques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pas de réserve du côté des consommateurs</li> <li>- Commerce de contingents enlisé</li> <li>- Pas de mesures pour accélérer le développement de la production si il est trop lent</li> </ul>
2. Fixer des objectifs et des priorités clairs	<ul style="list-style-type: none"> <li>+ Renforcement mineur de la priorité en faveur des installations de production</li> <li>+ Objectifs de développement ambitieux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conflits d'intérêts persistants</li> <li>- Pesée des intérêts impraticable</li> </ul>
3. Garantir et développer l'offre d'électricité	<ul style="list-style-type: none"> <li>+ Progrès dans l'acte modificateur unique</li> <li>+ Offensive solaire et éolienne acceptée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Manque de raccordements pour le solaire alpin</li> <li>- Production hivernale pas priorisée</li> <li>- Manque d'orientation sur les performances</li> <li>- Manque de neutralité technologique</li> <li>- Interdiction du nucléaire</li> <li>- Pas d'accord électrique avec l'UE</li> <li>- Extension des réseaux électriques négligée et pas de vérité des prix</li> </ul>
4. Maintenir le prix de l'électricité à un niveau supportable pour les ménages et l'économie	<ul style="list-style-type: none"> <li>+ Le supplément réseau n'augmente pas</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pas d'ouverture complète du marché et structure inefficace</li> <li>- Coût élevé des services système et de la WACC</li> </ul>
5. Réduire la consommation d'électricité	<ul style="list-style-type: none"> <li>+ Existence des conventions d'objectifs</li> <li>+ Signaux de marché ressentis par les consommateurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Instruments insuffisants</li> </ul>

Source: economiesuisse - Créé avec Datawrapper

## Cinq piliers pour garantir la sécurité de l'approvisionnement énergétique aujourd'hui et à l'avenir :

### Pilier 1 : La sécurité d'approvisionnement électrique est fondamentale – anticiper et se préparer

La crise énergétique de 2022 a pris la Suisse par surprise. Notre pays était mal préparé à gérer une telle situation. Depuis, le Conseil fédéral et le Parlement ont pris des mesures adéquates pour faire face aux situations d'urgence, mais il y a encore des améliorations possibles, en particulier du côté des entreprises.

#### → Ce qui manque

Les entreprises grandes consommatrices d'électricité peuvent contribuer à éviter des coupures de courant en cas de pénurie d'électricité, en débranchant tout ou partie de leurs installations. Mais les règles actuelles ne les incitent pas à le faire et doivent être améliorées rapidement. L'objectif est de permettre aux entreprises intéressées de participer à la réserve d'électricité hivernale et de recevoir une rémunération si elles coupent leur consommation. En cas de pénurie, elles devraient aussi pouvoir échanger des contingents d'électricité sur tout le territoire suisse, ce qui n'est pas possible actuellement.

#### → Concrètement

En 2022, l'industrie et les services ont consommé presque 56% de l'électricité utilisée en Suisse. Des incitations adéquates permettraient de stimuler les économies dans ces secteurs.

#### **Ce qui renforce la sécurité d'approvisionnement (à court terme) :**

##### **- Mesures pour gérer des situations de pénurie :**

Dans le but d'éviter de recourir aux mesures les plus graves, le Conseil fédéral peut intervenir progressivement grâce à une cascade de mesures: appels à économiser, restrictions et interdictions, contingentement et délestage d'une partie du réseau.

##### **- Réserve hydroélectrique mise en place :**

Le Conseil fédéral a mis sur pied une réserve hydroélectrique pour l'hiver 2022/2023. Cette mesure, contenue dans la loi fédérale sur un approvisionnement en électricité sûr reposant sur les énergies renouvelables (acte modificateur unique), a été anticipée par voie d'ordonnance et elle est entrée en vigueur le 1er octobre 2022. Elle doit également être reconduite pour les hivers à venir. Cependant, ce système est relativement coûteux.

##### **- Centrale de réserve disponible:**

Une centrale de réserve temporaire a été installée à Birr, sur mandat de la Confédération. Cette centrale est l'une des nombreuses mesures visant à prévenir une pénurie d'électricité et à garantir la sécurité de l'approvisionnement de la Suisse pendant les mois d'hiver à venir. L'installation de 250 mégawatts peut fonctionner au pétrole et au gaz et ne tournera qu'exceptionnellement (en cas de menace de pénurie d'électricité).

##### **- Groupes électrogènes de secours prêts à être utilisés :**

L'utilisation de groupes électrogènes de secours comme réserve supplémentaire en hiver a été concrétisée. Le Conseil fédéral a approuvé la

mise en œuvre de cette réserve. L'objectif est de conclure des accords avec des propriétaires de groupes électrogènes de secours d'une puissance totale d'environ 280 MW. On est actuellement bien en-deça de ce chiffre.

**- Filet de secours tendu pour les entreprises électriques systémiques :**

Le Conseil fédéral a pris des mesures préventives afin d'éviter que l'approvisionnement en électricité ne soit perturbé en raison d'un éventuel manque de liquidités des entreprises électriques, dû aux prix élevés du marché et à sa volatilité. L'ensemble du paquet représente jusqu'à 10 milliards de francs. Le parachute de secours pour les entreprises électriques d'importance systémique est instauré jusqu'à fin 2026. Deux nouvelles lois fédérales doivent permettre à l'avenir de rendre inutile la mise à disposition de liquidités de secours par la Confédération.

**Ce qui met en péril la sécurité de l'approvisionnement (à court terme) :**

**- Absence de réserve basée sur l'effacement de la consommation :**

Il n'existe pas encore de possibilités pour les entreprises de mettre à disposition une réserve qui consisterait à se passer volontairement d'électricité en cas de besoin, contre rémunération (cf. art. 8a de la LA-pEI). Une telle réserve doit être mise sur pied rapidement sur la base d'un appel d'offre, parallèlement à la réserve d'hiver, car elle permet d'augmenter la sécurité d'approvisionnement. De plus, les entreprises à forte consommation d'énergie sont discriminées par rapport aux appels d'offres lancés pour constituer les réserves d'électricité.

**- Le commerce des contingents s'enlise :**

La possibilité d'échanger des contingents à l'échelle de la Suisse (y compris multi-sites) est indispensable pour l'hiver 2023/24 afin de limiter les dégâts d'une éventuelle situation de pénurie. Dans l'état actuel des ordonnances d'urgence, il manque un caractère contraignant à une telle solution.

**- Pas de possibilité d'accélérer le développement de la production s'il est trop lent (court et moyen terme) :**

Il n'existe pas de seuil contraignant par rapport aux importations nettes en hiver. Il faudrait en introduire un car il mettrait en évidence la menace de pénurie d'électricité hivernale, mesurerait notre dépendance vis-à-vis de l'étranger et alerterait sur la sécurité d'approvisionnement. Un dépassement de ce seuil donnerait le signal pour accélérer la construction d'installations de production.

## Pilier 2 : Fixer des objectifs et des priorités clairs

La consommation d'électricité augmentera fortement d'ici 2050, alors que la production diminuera suite à l'arrêt progressif des centrales nucléaires. Pour faire face aux besoins, il faudra doubler la production électrique actuelle (hors nucléaire). En l'état, **la législation ne permet pas d'atteindre les ambitieux objectifs d'augmentation de la production d'électricité, en particulier renouvelable.**

### → Ce qui manque

Actuellement, la réalisation de grandes installations de production renouvelables prend beaucoup trop de temps, surtout pour obtenir les autorisations nécessaires. Afin de raccourcir les procédures et de construire à temps les éoliennes, barrages et centrales solaires alpines dont la Suisse a besoin, il est indispensable :

- de donner plus de poids à la production d'électricité par rapport à d'autres intérêts, comme la protection du paysage.
- de regrouper les procédures et de limiter le nombre de recours possibles.

### → Concrètement

La Suisse compte actuellement 41 éoliennes alors qu'il en faudrait en construire plusieurs centaines d'ici 2050. Les projets prennent souvent plus de 20 ans pour obtenir les autorisations nécessaires.

#### **Ce qui renforce la sécurité d'approvisionnement :**

##### **- Améliorations mineures de la priorisation dans l'acte modificateur unique :**

Les intérêts d'utilisation sont un peu plus favorablement pondérés dans l'acte modificateur unique. Par exemple, si les centrales électriques sont toujours bannies dans les biotopes, elles peuvent être envisagées dans les nouvelles marges proglaciaires et les plaines alluviales alpines.

##### **- Objectifs de production fixés :**

Les objectifs de développement de la production électrique fixés dans l'acte modificateur unique sont clairs et ambitieux. En 2035, il devra y avoir 35 TWh d'énergies renouvelables et 37,9 TWh d'énergie hydraulique (total : 72,9 TWh). En 2050, ce seront 45 TWh d'énergies renouvelables et 39,2 TWh d'énergie hydraulique (total : 84,2 TWh).

#### **Ce qui met en péril la sécurité de l'approvisionnement :**

##### **- Conflits d'intérêts persistants :**

Il existe un blocage entre différents intérêts (sortie du nucléaire, protection de la nature, protection du paysage, protection de la biodiversité, protection du patrimoine, rentabilité et protection du climat d'une part et développement de la production / utilisation d'autre part). Le monde politique veut le beurre et l'argent du beurre.

##### **- Pesée des intérêts impraticable :**

L'intérêt national pour l'utilisation des énergies renouvelables n'est pas assez fort pour pouvoir atteindre les objectifs ambitieux fixés pour leur développement. Les aspects de protection sont en revanche trop fortement pondérés.

## Pilier 3 : Garantir et développer l'offre d'électricité

Pour assurer sa sécurité d'approvisionnement à moyen et long terme, la Suisse doit développer fortement sa production d'électricité. Dans les conditions actuelles, de très nombreuses entraves ne permettent pas d'avancer au rythme voulu. Il est indispensable d'éliminer les obstacles à l'amélioration d'installations existantes et à la construction de nouvelles.

### → Ce qui manque

L'accélération et la simplification des procédures d'autorisation est prioritaire pour permettre de développer la production électrique et d'assurer la sécurité d'approvisionnement. Mais d'autres actions s'imposent également :

- Prioriser le développement et le soutien de la production hivernale car c'est uniquement à cette saison que la Suisse manque d'électricité.
- Laisser la porte ouverte à toutes les technologies. Actuellement, l'accent est mis seulement sur certaines d'entre elles, avec le risque de manquer le développement de nouvelles techniques.
- Assurer les importations d'électricité européenne, car ces échanges sont indispensables pour assurer notre approvisionnement hivernal.
- Adapter le réseau de transport en même temps que le système de production, car l'un ne va pas sans l'autre.

### → Concrètement

D'ici 2050, la Suisse doit mettre en place de quoi produire 40 à 50 milliards de kilowattheures de d'électricité. Pour se représenter ce que cela signifie, voici quelques points de repères :

- le plus grand barrage suisse (Grande-Dixence) produit environ 2 milliards de kilowattheures.
- 1000 éoliennes pourraient produire environ 9 milliards de kilowattheures.
- Un kilomètre carré de panneaux solaires dans les Alpes produirait environ 0,1 milliard de kilowattheure (exemple Grengiols solar).
- La centrale nucléaire de Gösgen a produit presque 8 milliards de kilowattheures en 2022.

#### **Ce qui renforce la sécurité d'approvisionnement :**

##### **- Progrès (modestes) dans l'acte modificateur unique**

L'acte modificateur unique permet d'ajouter environ 2 TWh d'énergie hydraulique. En outre, les intérêts d'utilisation pour le développement des énergies renouvelables sont quelque peu renforcés par rapport aux intérêts de protection.

##### **- Offensive solaire en vigueur :**

L'offensive solaire permet une accélération limitée de la construction d'installations solaires alpines, jusqu'à un seuil de 2 TWh. Les installations solaires alpines ont une part de production hivernale plus élevée que celles installées sur le Plateau et peuvent ainsi renforcer la sécurité d'approvisionnement en hiver.

##### **- Adoption de la loi sur l'accélération de l'énergie éolienne :**

Ce projet permet d'accélérer le développement de l'énergie éolienne, jusqu'à ce qu'elle produise 1 TWh. Avec une part relativement importante de production en hiver, l'énergie éolienne peut contribuer à la sécurité d'approvisionnement hivernale.

#### **Ce qui met en péril la sécurité de l'approvisionnement :**

##### **- Manque de solutions pour relier les installations solaires alpines**

Il faut que les installations photovoltaïques alpines puissent livrer au moins une partie de l'électricité prévue d'ici fin 2025 si elles veulent pouvoir bénéficier du soutien prévu (loi « solaire express »). Pour les installations photovoltaïques alpines qui n'y parviendraient pas, la sé-

curité d'investissement fait défaut. De plus, le Solar Express est limité à 2 TWh de production. Une réglementation complète du raccordement des installations dans le cadre du Solar-Express est donc nécessaire.

**- Manque de focalisation sur la production hivernale :**

Il manque une focalisation sur la promotion de la production hivernale, si bien que les subventions ne sont pas orientées de manière suffisamment efficace.

**- Manque d'orientation vers la performance :**

Il manque une prise en compte accrue de la performance lors de l'attribution des mesures de soutien. C'est en particulier le cas par rapport à l'allocation des moyens du fonds alimenté par le supplément réseau. De ce fait, un rapport favorable entre les coûts et l'efficacité n'est pas garanti.

**- Manque de neutralité technologique des mesures de soutien :**

Le soutien est axé sur des technologies spécifiques et ne tient donc pas compte des développements technologiques en cours et des technologies d'avenir. De plus, l'efficacité technologique à long terme n'est pas prise en compte (p. ex. coûts de l'exploitation à long terme des centrales nucléaires par rapport aux coûts des réserves hivernales à court terme).

**- Des procédures excessivement longues :**

Les procédures pour le développement de la production d'électricité et des réseaux sont extrêmement longues et incertaines, notamment en comparaison avec l'étranger. Il est urgent de les accélérer.

**- Interdiction du nucléaire :**

La Suisse a décidé une interdiction technologique pour la construction de nouvelles centrales nucléaires et de technologies voisines, ce qui nous prive d'opportunités et de solutions futures potentielles.

**- Absence d'accord sur l'électricité :**

La Suisse n'a toujours pas d'accord sur l'électricité avec l'UE, ce qui serait important pour optimiser le système à l'échelle européenne (y compris pour éviter les flux non planifiés), ainsi que pour supprimer des entraves et faciliter l'accès au marché. De plus, cela a un effet négatif sur l'importation d'électricité en hiver, dans une situation où la Suisse dépend, du moins à court et moyen terme, des livraisons d'énergie de l'étranger. Les conditions nécessaires à l'intégration au marché de l'électricité ne sont actuellement pas réunies (ouverture du marché de l'électricité, unbundling).

**- Besoin d'investissement et de transformation des réseaux électriques :**

Jusqu'à présent, les réseaux de distribution ont été pratiquement ignorés dans toutes les initiatives prises pour développer l'approvisionnement électrique (acte modificateur unique, Lex solaire alpin et éolien). Pourtant, les besoins futurs sont immenses. Une étude de l'OFEN a montré qu'il s'agit d'un chantier majeur. Pour rendre nos réseaux aptes à la transition énergétique et à une production plus décentralisée, 30 milliards d'investissements supplémentaires sont nécessaires. Cela correspond à une augmentation de 70% de la rémunération du réseau.

**- Vérité des coûts des réseaux électriques :**

La vérité des coûts et les incitations ne sont pas assez prises en compte tant au niveau des réseaux électriques que des utilisateurs de ces réseaux. La production décentralisée d'électricité et les installations solaires alpines génèrent des coûts considérables, qui sont actuellement répercutés sur la collectivité et faussent le marché. Une tarification conforme au principe de causalité pour ceux qui injectent du courant fait défaut, par manque de prise en compte des coûts d'une extension supplémentaire du réseau que cela nécessite (composante G). De plus, le calcul côté consommateur est basé sur le courant consommé et pas sur la puissance. Une garantie de bénéfice élevée sur l'investissement en capital incite certes à développer le réseau, mais à le développer avec suffisamment d'efficacité.

## **Pilier 4 : Maintenir le prix de l'électricité à un niveau économiquement supportable pour les ménages et l'économie**

L'électricité deviendra à l'avenir l'énergie principale tant pour les entreprises que pour les ménages. Il est par conséquent indispensable de la maintenir à un prix abordable, en particulier pour l'industrie suisse, qui fait face à une très forte concurrence internationale. Cela implique en particulier de prendre en compte les coûts des divers moyens de production et des taxes dans les décisions sur l'approvisionnement électrique. **Il s'agit également mettre en place des mesures qui permettent d'optimiser les coûts et les prix. A cet égard, l'ouverture du marché de l'électricité est le moyen le plus efficace pour atteindre cet objectif.**

### **→ Ce qui manque**

Le marché de l'électricité est seulement partiellement ouvert. Une ouverture complète et rapide est nécessaire, afin que les consommateurs qui le souhaitent aient la liberté de choix. Une concurrence accrue est le meilleur moyen de modérer les prix et de développer l'innovation. L'Etat doit également tout mettre en œuvre pour optimiser les coûts dans les domaines qui font l'objet d'un monopole, en particulier le réseau. Chaque fois que c'est possible, il faut recourir à des appels d'offre.

### **→ Concrètement**

En 2023, le prix de l'électricité pour les clients captifs varie entre 8,5 et 71 centimes par kilowattheure. Dans des communes voisines, le prix peut être presque un tiers plus élevé (ex. Grenchen 33,73 centimes, Bettlach 25,1 centimes). Ces différences sont peu compréhensibles pour les clients, qui n'ont pas d'autre choix que de payer le prix fixé par leur fournisseur local.

#### **Ce qui renforce la sécurité d'approvisionnement :**

##### **- Le supplément réseau n'augmente pas :**

Actuellement, aucune augmentation du supplément réseau (actuellement : 2,3 ct/kWh) n'est prévue et aucune augmentation n'a été décidée dans l'acte modificateur unique.

#### **Ce qui met en péril la sécurité de l'approvisionnement :**

##### **- Absence d'ouverture du marché :**

Actuellement, les petits consommateurs n'ont pas le libre choix de leur fournisseur d'énergie, autrement dit l'ouverture totale du marché fait défaut. Une telle ouverture favoriserait la concurrence entre les fournisseurs et donc l'innovation. Elle présente également des avantages pour les consommateurs, car ils pourraient choisir non seulement leur fournisseur, mais aussi leurs produits. Une concurrence qui fonctionne est un bon garant de la sécurité d'approvisionnement.

##### **- Une structure de marché inefficace :**

Nous avons toujours environ 650 gestionnaires de réseaux de distribution, soit à peu près autant qu'en Allemagne, dont la population est dix fois plus importante. Cette situation est extrêmement inefficace, car seuls quelques-uns sont en mesure d'assurer efficacement l'extension du réseau et l'approvisionnement en énergie. Une consolidation serait la bienvenue pour obtenir des structures plus efficaces. Pour ce faire, une ouverture totale du marché est probablement nécessaire.

##### **- Coûts élevés des services système & WACC :**

Nous avons des coûts en constante augmentation pour les services système (en 2022 : 0,16 ct/kWh, 2023 : 0,46 ct/kWh, 2024 : 0,75 ct/kWh). Cela pèse sur les ménages ainsi que sur les entreprises. Nous avons également un coût moyen du capital élevé pour les investissements dans le réseau électrique (WACC). Au lieu d'une baisse, il y aura une augmentation du WACC l'année prochaine (de 3,83% en 2023 à 4,13% en 2024).

## Pilier 5 : Réduire la consommation d'électricité

Une meilleure efficacité énergétique améliore aussi la sécurité d'approvisionnement. Des mesures incitatives et des normes de consommation calquées sur les standards internationaux sont les moyens à privilégier pour atteindre cet objectif. **Les règles actuelles ne permettent pas d'utiliser pleinement le potentiel d'efficacité énergétique des entreprises.**

### → Ce qui manque

Dans le domaine des entreprises, les conventions d'objectifs ont donné d'excellents résultats pour diminuer la consommation d'électricité. La possibilité de conclure de telles conventions est malheureusement réservée à un nombre très limité d'entreprises. Il faut au contraire permettre à toutes celles qui le souhaitent de pouvoir utiliser cet instrument incitatif.

### → Concrètement

En 2022, les entreprises membres de l'Agence de l'énergie pour l'économie ont économisé l'équivalent de la consommation d'énergie de plus de 600'000 habitants grâce aux mesures qu'elles ont prises.

#### **Ce qui renforce la sécurité d'approvisionnement :**

##### **- Le système de conventions d'objectifs fonctionne :**

Avec le système existant des conventions d'objectifs, les entreprises peuvent se faire rembourser le supplément réseau si elles atteignent les objectifs d'efficacité fixés. Ce système a fait ses preuves (également dans la législation sur le CO2). Mais malheureusement, seules quelques entreprises à forte consommation d'électricité peuvent en bénéficier.

##### **- Les prix élevés sont un signal du marché :**

Les prix de l'énergie sont comparativement élevés (même à terme), ce qui constitue un signal de pénurie et incite à développer la production et à économiser l'électricité.

#### **Ce qui met en péril la sécurité de l'approvisionnement :**

##### **- Des instruments insuffisants :**

Les mesures d'efficacité actuellement discutées (obligation pour les entreprises électriques) sont problématiques et plutôt inefficaces. Les instruments qui fonctionnent (p. ex. les conventions d'objectifs) sont limités à un cercle restreint d'entreprises. Les moyens prévus pour l'efficacité énergétique dans le cadre du supplément réseau sont insuffisants.

## CONTACT

### **KEBERLE ALEXANDER**

Membre de la direction, responsable du département Infrastructure, énergie et environnement

[alexander.keberle@economiesuisse.ch](mailto:alexander.keberle@economiesuisse.ch)

### **RUFF BEAT**

Responsable de la politique énergétique et climatique

[beat.ruff@economiesuisse.ch](mailto:beat.ruff@economiesuisse.ch)

### **ROCHAT DOMINIQUE**

Responsable de projets infrastructures, énergie et environnement

[dominique.rochat@economiesuisse.ch](mailto:dominique.rochat@economiesuisse.ch)